

Le Courrier

du Snalc-Créteil

N°7. Sept-Oct 95 .12F. ISSN 1256-6616

Syndicat National des Lycées et Collèges. Section de l'Académie de Créteil
19 chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly. Bulletin Académique Trimestriel

Rentrée 95
Aggravation
de la
situation
des TA et
des MA
Lire notre Dossier
pages 2 et 3

Mutations
Calendrier des
Permanences
organisées par le
SNALC
en page 6

Pour votre Carrière
Certifiés:
Notations
Administratives
Hors - Classe
en page 5 et 6
Agrégés:
Barres des
Avancements
d'échelon
en page 7

Menaces sur nos Retraites et Gel des Salaires

LE 10 OCTOBRE 95

Tous en Grève

Que sont devenues les promesses électorales? Le temps où l'augmentation des salaires n'était pas incompatible avec la lutte contre les déficits, le temps béni où l'on parlait de baisse des impôts et de réduction de la durée du travail, où l'on nous assurait que jamais l'on ne toucherait à nos retraites, ce temps-là est bien révolu.

Menaces sur nos retraites, gel de nos traitements, voilà la grande réforme d'un gouvernement sans imagination qui, dans l'incapacité de présenter à l'opinion des mesures crédibles, lui livre l'ensemble des fonctionnaires comme bouc émissaire. Le SNALC estime qu'il est parfaitement malhonnête de montrer du doigt les avantages des fonctionnaires en oubliant les contraintes qui sont liées à leur statut: traitement inférieur, nominations en extension de vœux, présence sur l'ensemble du territoire etc...

Que deviendraient en effet les quartiers difficiles, si, en dépit de la médiocrité de leur traitement, des fonctionnaires de toute catégorie ne continuaient à y assurer la présence de l'Etat? Alors que l'on demande aux seuls fonctionnaires de faire face aux difficultés des banlieues, nous estimons qu'il est honteux d'exiger qu'ils supportent seuls le poids des efforts. Nombre de nos collègues affectés en ZEP, en zone sensible et dans de nombreux autres établissements connaissent cette situation. Faut-il les considérer comme des privilégiés? Les professeurs aussi payent chaque jour le prix de la crise que nous traversons.

Une telle démagogie est indigne de responsables politiques qui devraient comprendre que ce n'est qu'en s'appuyant sur le dévouement de l'ensemble de la fonction publique que leur action pourra trouver une véritable efficacité. Si des erreurs ont été commises dans la gestion des finances publiques, par exemple l'objectif démesuré des 80% d'une classe d'âge au niveau du BAC, faut-il en faire porter la responsabilité aux fonctionnaires qui par la voix d'organisations syndicales comme le SNALC n'ont cessé de dénoncer ces dérives?

Le SNALC constate que les professeurs qui ont dû supporter ces dernières années une baisse réelle de leur pouvoir d'achat et qui ont déjà été les victimes, comme l'ensemble des salariés, des nombreuses hausses décidées par ce même gouvernement: augmentations de la TVA, des transports, des carburants, etc..., sans même parler de la suppression de certaines déductions fiscales. Devront-ils une nouvelle fois accepter des sacrifices sans la moindre contrepartie?

Alors que nos conditions de travail ne cessent de se dégrader (augmentation du nombre des TA, enseignement dans une autre discipline que celle du concours, affectation sur plusieurs établissements et même depuis la rentrée 95 en LP, importance du nombre des heures supplémentaires, enseignement dans des classes surchargées, particulièrement dans les groupes de langue, etc...), et que nous attendons toujours notre revalorisation, allons-nous, professeurs des lycées et collèges,

Suite de la page 1

accepter une nouvelle baisse de notre pouvoir d'achat ?

C'est pourquoi le SNALC appelle l'ensemble des professeurs à une forte mobilisation contre le gel de nos traitements et contre toute mesure qui viendrait remettre en cause nos retraites. C'est donc sans la moindre réserve que nous appelons nos collègues à participer à la grève nationale du 10 octobre 95.

Pour notre carrière, pour nos retraites et pour faire respecter notre qualification et nos efforts, il nous faut réagir. Le 10 octobre, c'est par la grève que l'ensemble des professeurs doit montrer au gouvernement son profond mécontentement et son hostilité à l'égard des mesures qui viennent d'être annoncées. A Moraine

Le Courrier du Snalc-Créteil

oooooooooooooooo

Bulletin Académique du Snalc-Créteil

19, chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly
Tél et Fax : 60 27 94 89

Directeur de Publication:

Norbert Rebmann

Maquette: Alain Moraine
Imprimé par COUTURIER

29, rue Jean Jaurès

77410 Claye-Souilly

CPPAP n°4034 D 73 S

ISSN 1256-6616

Trimestriel le N°12 F

Abonnement 1 an: 40F

Abonnement compris dans la cotisation au Snalc-Créteil

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Je m'abonne pour un an et je vous envoie un chèque de 40F à l'ordre du Snalc.

Signature:

Bulletin à renvoyer au
Snalc-Créteil
19 chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly

Rentrée 95

Rentrée Noire pour les TA Chômage pour les MA

Des Affectations de plus en plus tardives

Comme les années précédentes, les affectations des MA et des TA ainsi que les demandes de délégation rectorales sont examinées dans des groupes de Travail paritaire en juillet et en août. Ces commissions se sont tenues cette année du 10 au 13 juillet et du 24 au 31 août. Cependant nous avons constaté que d'année en année le mouvement se déplace de juillet à août. Auparavant l'essentiel des affectations était arrêté en juillet et l'on se contentait pour les titulaires de procéder en août aux ajustements toujours nécessaires la veille d'une rentrée. Aujourd'hui c'est la grande majorité des affectations qui se font à la fin du mois d'août. Non seulement comme l'an passé, aucune commission ne s'est tenue en juillet pour les collègues d'E.P.S. et de Lettres Modernes, mais cette année celles de Mathématiques, d'Economie-Gestion, d'Allemand, de Documentation et de langues rares ont été repoussées au mois d'août. L'attentat dont a été victime le Rectorat de Créteil au mois de juillet n'a certes pas facilité le travail des services, mais il ne suffit pas à justifier l'ampleur de ces retards. En effet, de nombreuses commissions ont été annulées avant l'explosion.

Il faut d'ailleurs ajouter que même dans les disciplines qui ont eu la chance de connaître des affectations dès le mois de juillet, fort peu de nouveaux TA ont été affectés avant la fin du mois d'août. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les conséquences souvent dramatiques de ces retards: très nombreux étaient les jeunes TA, parfois avec une famille, venant d'autres académies, nommés en extension de vœux et qui

attendaient encore la veille de la rentrée leur affectation pour pouvoir rechercher un logement. C'est à l'occasion de ce genre de situation que l'on mesure à quel point c'est un privilège que d'être fonctionnaire.

Le SNALC demande que le calendrier des opérations d'affectation soit respecté et que la majorité des collègues soient affectés dès le mois de juillet. Il importe donc que le nombre des TA soit proportionné aux besoins pour qu'ils puissent trouver un groupement horaire dans leurs vœux dès les commissions de juillet.

Augmentation du nombre des TA

Le recrutement des TA par le Ministère a été cette année particulièrement important, on peut noter une augmentation de 90% en Physique, de près de 50% en Lettres Modernes et d'environ 40% en Mathématiques et en Sciences Naturelles sans parler de l'Anglais ou le nombre des nominations ministérielles est passé de 14 à 93. Certes tous ceux qui ont été nommés ne sont pas arrivés dans l'académie en raison de mises à disposition, d'ajournements à l'épreuve pratique du CAPES ou encore de départs pour le Service National. Il reste cependant que le nombre global est en augmentation et que ce nombre ne correspond plus aux besoins fixés par le Rectorat lui-même. Nous en arrivons lorsque nous y ajoutons le nombre des anciens TA de l'académie de Créteil, à un total impressionnant d'environ 250 TA en Histoire et en Lettres Modernes, 215 en Physique, plus de 100 en Anglais et en Economie-Gestion. Il est donc devenu impossible dans certaines disciplines de trouver des groupements horaires correspondant au service de

AFFECTATIONS MINISTÉRIELLES

NOMINATIONS COMME TA	1995	1994	AUGMENTATION
ANGLAIS	93	14	564,29%
ARTS PLASTIQUES	32	30	6,67%
HISTOIRE	129	125	3,20%
LETTRES MODERNES	130	89	46,07%
MATHÉMATIQUES	178	125	42,40%
PHYSIQUE	158	83	90,36%
SVT	43	31	38,71%

ces nouveaux TA. De cette situation résultent toutes les difficultés que nous avons rencontrées et que nous avons rappelé dans notre communiqué de presse de rentrée.

Une dégradation des conditions de travail des Titulaires Académiques

Nous constatons en effet que d'année en année les services des TA ne cessent de se dégrader. Comme les années précédentes, nombreux sont ceux qui devront enseigner dans plusieurs établissements. Nous regrettons que des groupements de 15 ou 18 heures aient été dissociées pour permettre l'affectation d'un ou de deux stagiaires IUFM (4-6 heures), c'est à chaque fois un TA qui voit alors son service partagé alors qu'un service complet était parfaitement possible. Nous souhaitons que la formation des jeunes stagiaires ne se fasse plus au détriment des jeunes titulaires. Nombreux sont ceux qui ont été mis à disposition d'une Inspection Académique et vont faire fonction de Titulaires Remplaçants sans bien sûr bénéficier des avantages des TR pour le calcul de leur barème au mouvement national (les TA 10 points de plus par an, les TR 20 points). En Lettres Modernes, c'est environ 50 TA qui restaient sans affectation le soir de la commission du 30 août 95, soit 20% des TA de cette discipline, tous en première affectation dans l'académie et qui pour la majorité seront répartis sur les trois Inspections Académiques. Ces collègues risquent de n'être pas véritablement employés. Cette situation est d'autant plus absurde que l'on demande en même temps à la presque totalité des professeurs de faire des heures supplémentaires.

Un abus inacceptable: LES CERTIFIÉS EN LP

Malheureusement, cette année un pas de plus a été franchi, faute de pouvoir affecter les certifiés dans des collèges ou lycées, dans certaines disciplines ils se sont retrouvés en LP. Le Rectorat les en avait prévenus dès le mois de juin. Bien qu'ayant essayé d'inciter les jeunes collègues à se porter volontaires, le résultat fut si décevant qu'il fallut bien les y contraindre à la fin du mois d'août. L'ensemble des syndicats présents en commission protesta vigoureusement contre cet intolérable abus. Le SNALC a fait savoir qu'il s'agissait d'une confusion inacceptable, les certifiés et les PLP ont chacun reçu une formation propre à la fois aux disciplines enseignées et au public scolaire concerné. Il faut savoir

que les PLP sont bivalents et que par conséquent les certifiés affectés en LP se voient imposer des enseignements dans deux disciplines alors qu'ils n'ont reçu de formation que dans une seule. C'est là faire peu de cas de l'enseignement professionnel qui exige, comme l'enseignement général ou l'enseignement technique, compétence et formation. Mais c'est aussi gravement porter atteinte au statut des certifiés qui sont de par leur formation des professeurs de lycées et collèges et non de LP. Le SNALC dénonce cet intolérable mépris de la qualification des certifiés. A quoi bon faire payer au contribuable une coûteuse formation en IUFM, si l'administration ne tient aucun compte de celle-ci dans l'affectation des jeunes professeurs. La situation des certifiés est de plus en plus inquiétante puisque les affectations en lycée sont dans certaines disciplines comme les Lettres Modernes de plus en plus rares et qu'en Physique, en STI, en Economie-Gestion et en Histoire-Géographie les affectations en LP se sont multipliées. Nous estimons particulièrement scandaleux qu'au moment où, par la politique d'intégration, les PEGC accèdent à la monovalence, de voir des Certifiés contraints à la bivalence. Le seul souci de l'Education Nationale semble être de mettre des professeurs devant les élèves, peu lui importe, semble-t-il, de savoir si le professeur en question a une formation adaptée à l'enseignement qu'il doit dispenser, peu lui importe bien évidemment de savoir si les vœux des professeurs sont ou non respectés. C'est sans doute ce que le Ministère appelle une rentrée réussie.

Pour les MA: le Chômage

Quant aux MA, il semble qu'il n'y ait plus de place pour eux dans l'Education Nationale, même ceux qui ont acquis une ancienneté ne sont plus sûrs de retrouver un poste à la rentrée. Dans de nombreuses disciplines, aucun MA n'a reçu d'affectation. Ils sont donc au chômage. Il est pour le moins étonnant qu'un gouvernement qui veut faire de la lutte contre le chômage sa priorité, soit dans le même temps le premier à débaucher. Incohérence de plus lorsque des heures supplémentaires continuent d'être presque systématiquement imposées aux titulaires.

TA sans affectation ou affectés dans une autre discipline que celle de leur concours, MA au chômage, multiplication des heures supplémentaires... nous estimons qu'il est temps d'en finir avec cette politique. Il est urgent de créer des postes fixes et d'augmenter les dotations horaires de nos établissements. Il ne faudra pas s'étonner si l'année scolaire est troublée par de nombreux conflits. Dossier réalisé par R.M.DUMAS et A. MORAINÉ

Informations

Accord avec le SNL

Le SNL Syndicat national des lycées vient de rejoindre la CSEN Confédération nationale de l'Education nationale dont le SNALC est membre depuis de nombreuses années. D'ici deux années, les adhérents du SNL devraient progressivement rejoindre le SNALC.

Nous vous invitons localement à entrer en contact avec vos collègues du SNL à travailler avec eux, à constituer des listes communes pour les élections au Conseil d'Administration de votre établissement.

Unis, le SNALC et le SNL remporteront d'autres victoires.

Le Bureau Académique du SNALC-Créteil

Formation Continue

La Commission de Recrutement des Conseillers en Formation continue a eu lieu le 9 juin 95.

111 candidatures pour deux postes vacants et peut-être, 3 ou 4 autres possibilités.

36 personnes avaient été retenues pour passer l'entretien:

Il fallait avoir, cette année, une note au moins égale à 12. La commission a établi une liste de 13 reçus. Le profil des candidats évolue d'année en année: de moins en moins de certifiés et d'agrégés mais de plus en plus de diplômés CNAM, CSI, ... aussi la délégation académique à la formation continue souhaite soumettre à la réflexion des syndicats l'introduction d'une grille d'appréciation de ces diplômés. Le Conseil Académique Consultatif réuni le 16 juin 95 a fait état du bilan et des perspectives de la DAFCO.

Le bilan s'inscrit dans le paysage économique actuel avec une baisse de l'activité financière de 9% dans les GRETA de l'Académie (10% au plan national). Le Délégué DAFCO, n'est pas optimiste. Pour lui, la tendance à la baisse ne va pas s'arrêter. Il a rappelé que le premier juillet 96, la région aura la délégation de compétence sur la formation des jeunes.

R.M. DUMAS

BAC 95: Une Réussite?

Les collègues qui ont participé à la correction du nouveau BAC restent très sceptiques.

Les déclarations enthousiastes du Ministère ne les ont pas convaincus. Par le jeu des coefficients qui favorise les disciplines dominantes de chaque série, ce résultat n'était-il pas préparé à l'avance? Seul moyen de faire accepter le passage automatique de Première en Terminale?

Ce succès n'est-il pas à terme une négation de la valeur de l'examen? et son remplacement par un contrôle continu? Quant au déroulement des épreuves, que de difficultés!

La contestation fait la loi

Nous avons dans ces colonnes déjà protesté contre la possibilité réglementairement accordée aux élèves et/ou à leurs familles de passer outre l'avis - qui moins que jamais a sens de décision - du conseil de classe de fin de première et de solliciter (sans examen ni commission d'appel) leur inscription en classe terminale.

On retire ainsi aux Professeurs la légitime sujétion d'apprécier décisivement - dans l'intérêt même des élèves que leur confie la République - le parcours scolaire de ceux-ci.

Cette sujétion, inhérente à sa fonction d'enseignement, ressortissant à l'esprit du statut de professeur (au sens quasi-juridique du terme) est donc désormais caduque.

Les établissements sont donc contraints de mettre en jeu leur crédibilité alors que les dés sont au départ pipés. Dans certaines classes 20% (parfois plus) de l'effectif sera à la rentrée 95 en classe terminale à l'encontre du sentiment du conseil de classe.

Un élève veule mais présent, un élève n'ayant "pas trop" d'absences injustifiées, un élève d'une faiblesse insigne se présentera (sera présenté) au baccalauréat dès la session de 1996.

Et puisqu'il est désormais décisif réglementairement de ne pas tenir compte de l'avis du conseil, puisque la contestation dit la règle de droit, pourquoi ne décrète-t-on pas l'abrogation des notes, appréciations (chiffrées ou non), étalonnages, courbes, diagrammes, moyennes sous diverses formes puisque ce sont tous ces éléments qualitatifs et quantitatifs qui motivent pour l'essentiel l'avis du conseil ?

Monsieur BAYROU I n'a pas voulu "le

gel" de la réforme des premières concoctée par son prédécesseur socialiste. Nous doutons fort que Monsieur BAYROU II ait la volonté d'amender ces dispositions au moment où nous écrivons ces lignes.

Le BAC 1995 fut la première cuvée comprenant un nombre de candidats scolarisés dans l'enseignement public et présentant un profil évoqué ci-dessus.

On sait depuis lors quels furent sujets et résultats...

Christian PELLETIER

BAC: un avenir incertain

Je ne vous apprendrai pas que l'épreuve de Sciences Économiques du BAC ES a été recommencée dans l'Académie de Créteil. Vous aurez sans doute noté qu'il a fallu surveiller à nouveau 4 heures de plus le lendemain après-midi, en urgence, au pied levé, même si un gros paquet de copies de BAC à corriger vous attendait.

Côté coulisses, il y a eu quelques problèmes à mettre en place un barème en sciences de la vie et de la terre et le barème de mathématiques a été modifié sur 22 points dans la série S. Ceci a gêné, pendant trois ou quatre jours les correcteurs et leur a fait perdre du temps.

Si on voulait nous décourager de corriger ces épreuves, on ne ferait pas autrement. De plus, les déclarations de Monsieur le sous-directeur des lycées et collèges, ancien secrétaire général du Rectorat de Créteil, courant juin, ne sont guère optimistes pour un maintien du BAC dans sa forme actuelle. Si c'est au Contrôle continu - au moins dans certaines matières - qu'il pense, loin de nous alléger notre tâche, nous pouvons craindre une charge supplémentaire de travail.... avec un vrai troisième trimestre? Rien n'est moins sûr.

Rose Marie DUMAS

Élections au Conseil d'Administration

Une tribune à ne pas négliger

Sachez utiliser votre pouvoir d'élu! A périodicité variable, chaque Chef d'établissement réunit son Conseil d'Administration au grand complet pour une sorte de Messe laïque de notre Sainte Mère Éducation Nationale. Vous, élu du SNALC, n'y soyez pas passif! Utilisez tous les arguments de votre "Missel" syndical; vos arguments en fonction de l'ordre du jour auront un pouvoir supérieur à ce que souvent vous n'osez croire.

Ainsi, pour la DHG, aussi bien que pour les suppressions de postes qui en découlent (ou plus rarement pour les créations), votre voix peut entraîner des alliés: SNES ou SGEN voulant se faire bien voir en ne disant rien, ou parents d'élèves plus sensibles que d'autres aux arguments de bon sens. N'oubliez pas: "l'intérêt des élèves" est un point très sensible (effectif, sections, horaires, cantine, documentation...), et vous serez toujours suivi sur ce terrain.

Et puis n'oubliez pas quand des "personnalités" sont présentes que vous pouvez faire passer ainsi les arguments du SNALC, et contribuer à notre bien utile propagande: des oreilles vous écoutent, profitez-en!

Enfin, sachez qu'un vote n'est jamais acquis d'avance, et que le vote contre existe, même si par des arguments fallacieux, on tend à vous dire que cela ne sert à rien, que le Recteur confirmera, etc... sans doute, mais un vote négatif en Conseil d'Administration reste enregistré en tant que tel, et s'il n'est pas suivi par l'autorité de tutelle, en tout cas les élus ne seront pas des "complices" par leur silence et leur abstention.

Vous pouvez aussi proposer des motions - même si elles ressemblent à des vœux pieux - vous marquez encore par là la présence syndicale du SNALC, et vous pourrez faire état de votre action auprès de vos collègues. Le résultat n'est pas la seule chose qui compte: les messages que vous pouvez faire passer sont une action à long terme qui peut aussi porter ses fruits. Courage! J. HIERHOLTZ

Présenter une liste: Rien de plus simple!

Il suffit de présenter une liste portant au moins deux noms avec la signature des candidats et de la remettre au chef d'établissement 10 jours ouvrables avant l'ouverture du scrutin. L'élection se fait à la proportionnelle et au plus fort reste: ce qui permet aux petites listes d'avoir assez facilement un élu.

La Carrière des Certifiés: **Aucune Revalorisation mais toujours les passe-droits**

Les professeurs Certifiés, les plus nombreux dans l'enseignement secondaire attendent toujours la revalorisation de leur carrière. Des efforts certains ont été faits pour les instituteurs et les professeurs des écoles mais rien pour les professeurs certifiés et agrégés.

Nous demandons en priorité, une réduction du temps de service pour tous les professeurs certifiés et assimilés: un service de 15 heures aussi bien en lycée qu'en collège. Les conditions de travail se sont régulièrement dégradées depuis des années: élèves difficiles, multiplication des réunions, évaluation des élèves, charges administratives diverses, aussi nous semble-t-il que cette revendication est devenue parfaitement légitime.

Nous demandons aussi une revalorisation indiciaire pour tous les professeurs certifiés et assimilés un indice terminal de 731 au 11ème échelon de la classe normale et de 818 au 6ème échelon de la hors-classe.

Il faut à présent que le Ministre comprenne que nous en avons assez des promesses et de tergiversations. Monsieur le Ministre, il est temps d'agir et de tenir les promesses du candidat Jacques Chirac. Ne décevez pas une nouvelle fois les professeurs certifiés.

Dans l'immédiat, il faut procéder à une amélioration de la promotion à la hors-classe. Un professeur certifié doit trop souvent attendre d'avoir quatre années d'ancienneté dans le 11ème échelon pour obtenir sa promotion, nous demandons une augmentation du contingent permettant de promouvoir tous les collègues qui ont trois années d'ancienneté au 11ème échelon.

Nous estimons d'autre part que les titulaires du concours, épreuves théorique et pratique méritent une bonification supérieure aux cinq points qui leur sont actuellement accordés dans le barème de la hors-classe et qu'il est nécessaire d'accroître l'avantage des collègues possédant un doctorat.

Quant aux promotions hors-barème dans le cadre des 8%, nous en exigeons

la suppression immédiate. Nous constatons en effet des promotions ne correspondant pas aux critères retenus par le Ministère. Tout cela ressemble fort à un favoritisme digne d'un autre régime et aucun syndicaliste ne saurait l'accepter.

Il est intolérable, dans la situation où se trouvent actuellement les certifiés et particulièrement les certifiés recrutés par concours de voir des collègues bénéficier de faveurs aussi injustifiées que parfois compromettantes. Ces promotions sont d'ailleurs d'autant plus scandaleuses qu'en dehors des collègues de ZEP, elles profitent trop souvent à ceux qui n'exercent plus devant des élèves et qui, par conséquent, n'ont pas à affronter les difficultés réelles de la profession. Ces passe-droits sont d'autant plus inacceptables qu'ils réduisent le nombre des promotions de ceux qui dans nos lycées et collèges ont vu leurs conditions de travail se dégrader considérablement ces dernières années.

Que dire de la promotion au grade d'Agrégé? Le nombre des collègues promus reste insignifiant. Nous demandons un barème clair comprenant une bonification substantielle pour les certifiés titulaires du concours en même temps que l'augmentation du nombre des promotions.

Le SNALC est une véritable force de proposition, il n'entend pas comme d'autres s'opposer de manière systématique, ni pratiquer la politique du pire, mais il ne restera pas inactif. Maintenant les certifiés ne peuvent plus attendre, le temps des discours est révolu, nous voulons des actes et des décisions.

Norbert REBMANN

Snalc-Créteil

**Coupon à renvoyer au SNALC-Créteil
19, chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly
Merci de joindre deux timbres sans les coller**

Nom:..... Prénom:..... Tél:.....

Grade:..... Classe:..... Échelon:..... Depuis le:.....

Discipline:..... Établissement:.....

Adresse personnelle :

Je désire recevoir gratuitement le Dossier-Mutations édité par le SNALC
(N° Spécial de la Quinzaine Universitaire)

Je désire recevoir une fiche syndicale académique pour ma promotion

au Grade d'Agrégé

à la Hors-Classe des Agrégés

à la Hors-Classe des Certifiés

Date et Signature:

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au Snalc les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA ou CAPN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi, et sauf demande contraire de votre part.

MUTATIONS

Permanences du SNALC

le Mercredi de 14 à 17 heures

Pour recevoir le Dossier Mutations du SNALC renvoyez le coupon au bas de la page cinq

En raison des mesures de sécurité en vigueur dans les lycées et collèges, nous vous prions de bien vouloir nous appeler au 60 27 94 89 ou au 48 93 17 45 avant de vous rendre à l'une de ces permanences

15 Novembre 14 à 17 heures	Lycée François 1er 11, rue Victor Hugo Fontainebleau
22 Novembre 14 à 17 heures	Lycée Condorcet 1, avenue Condorcet La Varenne
29 Novembre 14 à 17 heures	Lycée H. de Balzac rue Paul Langevin Mitry Mory
6 Décembre 14 à 17 heures	Lycée M. Berthelot 110, avenue Jean Jaurès Pantin

Hors-Classe des Certifiés Promotion au Grade d'Agrégé

Hors-Classe Certifiés Promus 1ère Répartition CAPA du 30 mai 95

DISCIPLINES	Nb	BARRES
Allemand	10	246
Anglais	24	246
Arts Plastiques	1	237,6
Biotechno STMS	1	242,65
Bureautique	1	242
Documentation	2	240,6
Economie-Gestion	3	245,8
Espagnol	4	237
Histoire Géographie	16	248,9
Italien	3	245,8
Lettres	39	248,8
Mathématiques	17	248
Musique	1	263
Philosophie	2	239,7
Physique	11	247,8
Sciences Naturelles	8	245
SES	1	254,6
STI Génie Méca.	4	249
STI Autres	3	245,8
Technologie	2	236
Supérieur	12	252
Hors Barème	14	-
TOTAL	179	-

La commission chargée de dresser les listes des promus à la Hors-Classe des Certifiés s'est tenue le 30 mai 95. Après nous être félicités de l'augmentation du nombre des promotions, nous avons rappelé qu'un important retard avait été pris et que des efforts particuliers devaient continuer d'être faits pour les certifiés. Dans l'Académie de Créteil 179 collègues ont pu bénéficier de cette promotion en mai, lors de la première répartition, dont 14 au titre du 8% Hors-Barème (7 pour les ZEP et 7 sans la moindre justification et avec l'opposition de tous les élus) et 9 grâce à la bonification de 30 points en faveur des établissements sensibles.

Dans les semaines qui vont venir sera examinée la deuxième répartition des promotions 95. Elle concernera 49 collègues choisis en fonction de leur barème dans les listes complémentaires dressées en mai. C'est alors 228 promotions à la Hors-Classe des certifiés qui auront été prononcées au titre de l'année 95 dans l'académie de Créteil, soit 5% du contingent national de 4524 promotions cette année (2234 emplois inscrits au budget + 2290 sorties de corps). Si vous figurez sur une liste complémentaire et que vous ne nous avez pas encore envoyé une fiche

Notation Administrative des Certifiés

La Commission Paritaire Académique pour la révision des notes administratives des certifiés s'est réunie trois demi-journées, les 21, 27 et 28 juin, alors qu'il aurait fallu au moins le double de temps pour examiner toutes les requêtes déposées par les collègues.

Résultat ? Près de la moitié des demandes n'ont pu être examinées: elles ne le seront ... qu'à l'automne, vraisemblablement en octobre! ce n'est pas sérieux, et témoigne d'une grave désorganisation du Rectorat.

Dans son intervention en début de CAPA le SNALC a appelé son attachement à la notation annuelle individuelle, garantie indispensable pour une juste carrière des collègues, et son désaccord profond avec la méthode appliquée par le Rectorat: pour ce dernier un collègue ayant Très Bien aux trois pavés et une appréciation élogieuse est "bien servi" du moment qu'on augmente sa note d'un demi point, ou d'un dixième de point si la note est au dessus de 39, même si cette note reste inférieure à la moyenne de son échelon! Pour le SNALC, ce collègue doit être automatiquement placé à la note maximale de l'échelon, et en tout cas au moins au dessus de la moyenne.

On a même vu des cas où le Rectorat s'est obstiné à maintenir des collègues en dessous de la note minimale de leur échelon!

Plusieurs cas de contestations généralisées ont été étudiés ensemble, comme l'avait demandé le SNALC. Au lycée Van Dongen de Lagny où le chef d'établissement a été déplacé, pour des motifs qu'il vaut mieux taire et malgré les vives protestations du SNALC et des autres syndicats, les collègues n'ont pas pu être notés, faute de chef d'établissement. Les notes sont donc gelées pour un an, décision scandaleuse qui va pénaliser gravement certains collègues. Succès par contre pour le collège Louise Michel de Clichy-sous-bois. Les appréciations tendancieuses mettant en cause les droits syndicaux seront supprimées, et les notes des collègues ont été augmentées. J.C. GOUY

syndicale, vous pouvez nous la demander en nous faisant parvenir au plus tôt le coupon en page cinq.

C'est aussi au premier Trimestre, sans doute début décembre, que se tiendra la CAPA concernant les promotions internes au grade d'Agrégé.

Nous vous rappelons qu'il n'existe actuellement aucun barème et que par conséquent, il importe d'être proposé par un syndicat et d'être soutenu par son IPR. Si vous souhaitez que le SNALC intervienne pour vous faire inscrire sur la liste académique de votre discipline qui sera transmise au Ministère, n'oubliez pas de nous demander une fiche syndicale en nous renvoyant le coupon en page 5. A. MORAINÉ

Notation des MA

Le Groupe de Travail paritaire chargé d'examiner les contestations de note des MA s'est réuni le 20 juin pour examiner 40 requêtes de révision de Maîtres Auxiliaires. Réunion dans un climat tendu, l'administration s'entêtant à refuser des revalorisations de note pour des situations pourtant d'évidence injustes ou irrégulières.

Il a même fallu que le représentant du SNALC menace de quitter la salle pour que l'administration accepte de maintenir la note d'une collègue frappée sans pièce valable dans le dossier d'une baisse initiale de cinq points!

Le désaccord entre les représentants des personnels et le rectorat portent toujours sur deux points principaux:

1- certains chefs d'établissement continuent à noter les MA de 15 à 20... alors que seuls les MA ayant la note de 20 peuvent espérer une promotion d'échelon et qu'il n'y a pas de "carrière" des MA;
2- des collègues obtenant "Très Bien" aux trois pavés... n'ont pas 20 sur 20 ! C'est parfaitement illogique et choquant...

Une fois de plus, il faut souligner que les collègues ont tout intérêt, de toute manière, à déposer une requête en révision de note, même si pour les MA, les augmentations de notes restent symboliques lorsqu'elles n'atteignent pas 20. L'intervention des organisations syndicales dont le SNALC a permis à 75% des MA ayant déposé une requête de voir leur note augmentée en Groupe de Travail.

J. C. GOUY

Hors-Classe des Agrégés

Pour votre
promotion

N'oubliez pas de nous
demander

une

Fiche Syndicale
en nous renvoyant le
coupon en page 5

Barres Nationales des Avancements d'Echelon des Agrégés en 95

C.A.P.N. des 30 et 31 mai		du 4e au 5e	du 5e au 6e	du 6e au 7e	du 7e au 8e	du 8e au 9e	du 9e au 10e	du 10e au 11e
<u>Allemand</u>	Gd Choix	74,5	79	80	81	84	87,5	87,8
	Choix	-	74,5	74	77,5	81	81,2	84,8
<u>Anglais</u>	Gd Choix	76,5	76	79,5	81	81,5	84,4	84,9
	Choix	-	72	74	78	78,2	79	82
<u>Arts Plastiques</u>	Gd Choix	78	78,5	82	83,5	87,2	89,8	91,5
	Choix	-	71	76	79	81,5	88	91,9
<u>Eco-Gestion</u>	Gd Choix	77	79	83	86,5	89,7	93,5	95
	Choix	-	73,5	78	81	85,7	90,6	93,8
<u>E.P.S.</u>	Gd Choix	81,5	83,5	88,5	89,6	93,5	94,75	96,8
	Choix	-	80	84	87	89,55	93,5	95,4
<u>Espagnol</u>	Gd Choix	75	76	78,5	80,5	78,8	84,1	84,8
	Choix	-	71	74	76,5	78	78,4	81,8
<u>Histoire Géographie</u>	Gd Choix	79	81,5	84	86,3	87,5	88,9	90
	Choix	-	77	80	83,5	84,6	85,7	87,5
<u>Italien</u>	Gd Choix	81,5	76	79,5	85,5	84,5	89,8	92,9
	Choix	-	75,5	79	82,5	84,2	89,3	89,7
<u>Lettres</u>	Gd Choix	76,5	78,5	80,5	82	83,3	85,8	87,7
	Choix	-	76	77,5	79	81,3	83,8	85,9
<u>Mathématiques</u>	Gd Choix	79	82,5	84	85,2	85,7	88,3	90
	Choix	-	76,5	78,5	80,6	83	84	85
<u>Musique</u>	Gd Choix	75	79	82,5	87	88,5	91,3	93,7
	Choix	-	75,5	76	82	81,1	86,4	-
<u>Philosophie</u>	Gd Choix	80	81,5	83	86,5	87	88	90
	Choix	-	78,5	80	83,5	84,4	84,9	87,8
<u>Physique</u>	Gd Choix	77	79,5	81	82,5	84,1	86	87,8
	Choix	-	77	78	80	82	84,5	86,9
<u>Sciences Naturelles</u>	Gd Choix	79,5	81,5	83,5	86,5	87,5	90,6	90,8
	Choix	-	78,5	80	83,5	87	87,6	88
<u>S.E.S.</u>	Gd Choix	80	79,5	81	84,5	86,4	90,5	95,9
	Choix	-	77,5	77,5	81,2	84,3	88,9	92,9